



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
4 décembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 7 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

Questions concernant les pays les moins avancés

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts) des PMA et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la dix-huitième réunion du Groupe d'experts¹, le rapport sur les éléments éventuels d'un futur mandat du Groupe d'experts², le rapport sur les ateliers régionaux de formation consacrés à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) en 2009-2010³, et le rapport sur le processus lié aux PANA, y compris le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés⁴.

2. Le SBI a remercié:

a) Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe d'avoir accueilli l'atelier de formation sur la mise en œuvre de PANA dans les pays lusophones les moins avancés, organisé à Sao Tomé du 4 au 8 septembre 2010;

b) Le Gouvernement népalais d'avoir accueilli la dix-huitième réunion du Groupe d'experts des PMA, tenue à Katmandou du 12 au 15 octobre 2010;

c) Le Gouvernement samoan d'avoir accueilli l'atelier de formation sur la mise en œuvre de PANA dans la région du Pacifique, organisé à Apia du 3 au 6 novembre 2010.

3. Il a également remercié les Gouvernements australien, irlandais et roumain d'avoir fourni des ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts des PMA.

¹ FCCC/SBI/2010/26.

² FCCC/SBI/2010/12.

³ FCCC/SBI/2010/15.

⁴ FCCC/SBI/2010/17.

4. Le SBI a noté avec satisfaction qu'au 28 novembre 2010, les Parties avaient soumis au secrétariat 45 programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). Il a noté le rôle important joué par le Groupe d'experts des PMA qui a aidé les pays les moins avancés parties à établir leur PANA.
5. Le SBI a exprimé sa satisfaction au Groupe d'experts des PMA pour les activités réalisées dans le cadre de son programme de travail à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA et il s'est félicité de l'achèvement des travaux, en 2009-2010, des ateliers régionaux de formation sur la mise en œuvre des PANA.
6. Le SBI a encouragé les différents groupes ou régions concernés à veiller au respect de la parité et à tenir compte des compétences lorsqu'ils désignent des experts pour le Groupe d'experts des PMA.
7. Le SBI a demandé à être tenu informé des efforts que le Groupe d'experts des PMA entreprendra en vue d'exécuter son programme de travail pour 2011-2015.
8. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer de fournir les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts des PMA.
9. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision sur cette question à sa seizième session (le texte de cette décision a été publié sous la cote FCCC/SBI/2010/L.28/Add.1).
